

TABLE DES MATIÈRES

PLAN	5
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	7
AVANT-PROPOS	13

TITRE II L'INFRACTION PÉNALE

CHAPITRE I. – La notion d'infraction pénale	17
SECTION 1. LES NOTIONS D'INFRACTION ET D'INCRIMINATION	17
SECTION 2. LA NOTION D'INFRACTION PÉNALE	19
SECTION 3. LA MÉCONNAISSANCE OU LA MISE EN DANGER D'UNE VALEUR SOCIALE OU MORALE : LE FONDEMENT DE L'INCRIMINATION	22
SECTION 4. LA NOTION DE WEDERRECHTELIJKHEID OU D'ILLICÉITÉ PÉNALE	24
CHAPITRE II. – La classification des infractions pénales	27
SECTION 1. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS PÉNALES SELON LEUR COMPLEXITÉ	27
SECTION 2. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS PÉNALES SELON LEUR DURÉE	28
SECTION 3. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS PÉNALES SELON LA PROFESSION, LA FONCTION, LA QUALITÉ OU L'ÉTAT DE L'AUTEUR	29
SECTION 4. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS PÉNALES SELON LA PROFESSION, LA FONCTION, LA QUALITÉ OU L'ÉTAT DE LA VICTIME	31
SECTION 5. LA CLASSIFICATION DES INFRACTIONS PÉNALES SELON LEUR ÉLÉMENT MORAL	33
SECTION 6. LA CLASSIFICATION ENTRE LES INFRACTIONS PRINCIPALES ET QUALIFIÉES	35
SECTION 7. LA CLASSIFICATION ENTRE LES INFRACTIONS FLAGRANTES ET NON FLAGRANTES	38
CHAPITRE III. – Les éléments constitutifs de l'infraction pénale	41
SECTION 1. INTRODUCTION	41

SECTION 2. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION PÉNALE	43
SECTION 3. L'ÉLÉMENT MORAL DE L'INFRACTION PÉNALE.	45
SECTION 4. L'ILLICÉITÉ PÉNALE	46
SECTION 5. L'INSTITUTION D'UNE PEINE	48
 CHAPITRE IV. – L'élément matériel de l'infraction	53
SECTION 1. INTRODUCTION	53
SECTION 2. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DES INFRACTIONS DE RÉSULTAT ET DE MISE EN DANGER	55
2.1. – <i>Introduction</i>	55
2.2. – <i>L'infraction de résultat</i>	56
2.3. – <i>L'infraction de mise en danger</i>	76
SECTION 3. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DES INFRACTIONS DE COMMISSION PAR ACTION, DE COMMISSION PAR OMISSION ET DE COMMISSION PAR ACTION OU PAR OMISSION . .	81
3.1. – <i>Introduction</i>	81
3.2. – <i>L'infraction de commission par action</i>	83
3.3. – <i>L'infraction de commission par omission</i>	85
3.4. – <i>L'infraction de commission par action ou par omission</i>	89
3.5. – <i>La tentative d'infraction par omission</i>	93
3.6. – <i>La participation punissable par omission</i>	95
SECTION 4. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION POLITIQUE	96
4.1. – <i>Introduction</i>	96
4.2. – <i>Les caractéristiques de l'infraction politique</i>	99
4.3. – <i>L'infraction de nature politique ou à caractère politique</i>	105
4.4. – <i>Incidences procédurales</i>	111
4.5. – <i>Incidences quant à la répression</i>	117
4.6. – <i>Conclusion</i>	117
SECTION 5. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION DE PRESSE	118
5.1. – <i>Introduction</i>	118
5.2. – <i>Les caractéristiques de l'infraction de presse</i>	123
5.3. – <i>Incidences procédurales</i>	145
5.4. – <i>Incidences quant à la répression</i>	151
5.5. – <i>Conclusion</i>	157
SECTION 6. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION PÉNALE INSTANTANÉE	159
6.1. – <i>La notion d'infraction instantanée</i>	159
6.2. – <i>L'infraction instantanée est de commission par action, de commission par omission ou de commission par action ou par omission</i>	162

6.3. – <i>L'infraction instantanée peut être continuée ou le concours d'infractions constitué de plusieurs faits.</i>	163
6.4. – <i>Incidence procédurale</i>	163
6.5. – <i>L'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace</i>	165
SECTION 7. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION PÉNALE D'HABITUDE.	166
7.1. – <i>La notion d'infraction d'habitude</i>	166
7.2. – <i>Une infraction caractérisée par la répétition du comportement incriminé.</i>	168
7.3. – <i>Un acte isolé ou des actes ayant un caractère accidentel ne suffisent pas à caractériser l'infraction</i>	171
7.4. – <i>L'infraction d'habitude est de commission par action, de commission par omission ou de commission par action ou par omission</i>	172
7.5. – <i>Le rôle du juge.</i>	172
7.6. – <i>Incidences procédurales</i>	173
7.7. – <i>La corréité et la participation punissable</i>	175
7.8. – <i>L'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace</i>	176
SECTION 8. L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION PÉNALE CONTINUE	177
8.1. – <i>La notion d'infraction continue</i>	177
8.2. – <i>Une infraction caractérisée par la continuation du comportement incriminé.</i>	180
8.3. – <i>L'infraction continue est de commission par action, de commission par omission ou de commission par action ou par omission</i>	183
8.4. – <i>L'infraction continue ne se confond pas avec les infractions instantanées, continuée et d'habitude</i>	184
8.5. – <i>Incidences procédurales</i>	185
8.6. – <i>Questions de droit pénal général.</i>	187
8.7. – <i>L'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace.</i>	188
CHAPITRE V. – L'élément moral de l'infraction.	191
SECTION 1. L'ÉLÉMENT MORAL DE L'INFRACTION PRINCIPALE.	191
1.1. – <i>Introduction.</i>	191
1.2. – <i>L'exigence d'un élément moral pour toute infraction</i>	196
1.3. – <i>La responsabilité pénale.</i>	200
1.3.1. – <i>La responsabilité pénale suppose le discernement et le libre arbitre</i>	200
1.3.2. – <i>La responsabilité pénale suppose une faute.</i>	208
1.4. – <i>La faute constitutive de la responsabilité pénale</i>	210
1.4.1. – <i>La faute intentionnelle.</i>	212
1.4.1.1 <i>Le dol au sens de la doctrine classique.</i>	213
1.4.1.2 <i>Le dol au sens du Code pénal</i>	231

1.4.1.2.1	<i>La connaissance de fait</i>	235
1.4.1.2.2	<i>Le dol général</i>	240
1.4.1.2.3	<i>Le dol spécial</i>	253
1.4.1.2.4	<i>La charge de la preuve et les causes de non-imputabilité ou d'exemption de culpabilité.</i>	261
1.4.2.	<i>La faute lourde</i>	270
1.4.2.1	<i>La notion de faute lourde.</i>	270
1.4.2.2	<i>La charge de la preuve et les causes de non-imputabilité ou d'exemption de culpabilité.</i>	288
1.4.3.	<i>La faute infractionnelle.</i>	290
1.4.3.1	<i>La notion de faute infractionnelle.</i>	290
1.4.3.2	<i>La charge de la preuve et les causes élusives de la responsabilité pénale.</i>	299
1.4.4.	<i>La charge de la preuve du discernement, du libre arbitre et de la faute constitutive de l'infraction.</i>	304
1.5.	<i>Synthèse.</i>	308
SECTION 2.	L'ÉLÉMENT MORAL DES ÉLÉMENTS AGGRAVANTS RÉELS	312
2.1.	<i>La forme des éléments aggravants réels</i>	312
2.2.	<i>L'élément moral des éléments aggravants réels.</i>	316
2.3.	<i>L'élément moral des éléments aggravants réels de nature infractionnelle.</i>	317
2.4.	<i>L'élément moral des éléments aggravants réels de nature intentionnelle</i>	326
2.5.	<i>La charge de la preuve.</i>	333
2.6.	<i>Conclusion</i>	334
CHAPITRE VI.	Les causes de non-imputabilité et d'exemption de culpabilité	335
SECTION 1.	THÉORIE GÉNÉRALE DES CAUSES DE NON-IMPUTABILITÉ ET D'EXEMPTION DE CULPABILITÉ	335
1.1.	<i>Introduction.</i>	335
1.2.	<i>Les notions de cause d'exemption de culpabilité et de non-imputabilité.</i>	336
SECTION 2.	LA RESPONSABILITÉ PÉNALE SUPPOSE UNE FAUTE QUE LES CAUSES D'EXEMPTION DE CULPABILITÉ ET DE NON-IMPUTABILITÉ PERMETTENT D'ÉLUDER.	338
SECTION 3.	LA CLASSIFICATION DES CAUSES DE NON-IMPUTABILITÉ ET D'EXEMPTION DE CULPABILITÉ SELON LES COMPOSANTES DE L'ÉLÉMENT MORAL.	339
SECTION 4.	LES CATÉGORIES DE CAUSES DE NON-IMPUTABILITÉ ET D'EXEMPTION DE CULPABILITÉ	341
SECTION 5.	LES CAUSES DE NON-IMPUTABILITÉ ET D'EXEMPTION DE CULPABILITÉ DOIVENT, EN RÈGLE, ÊTRE ÉTRANGÈRES À TOUT COMPORTEMENT FAUTIF DE CELUI QUI LES INVOQUE.	345

SECTION 6. LA PREUVE DES CAUSES DE NON-IMPUTABILITÉ ET D'EXEMPTION DE CULPABILITÉ	346
SECTION 7. LES CONSÉQUENCES DE LA NON-IMPUTABILITÉ ET DE L'EXEMPTION DE CULPABILITÉ	354
SECTION 8. ÉTUDE DES CAUSES DE NON-IMPUTABILITÉ	357
8.1. – <i>Le trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre</i>	357
8.1.1. – <i>La notion de trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre</i>	357
8.1.2. – <i>Le fondement légal du trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre</i>	360
8.1.3. – <i>Le trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre est élusif du discernement ou du libre arbitre et, partant, de la responsabilité pénale</i>	361
8.1.4. – <i>Une cause de non-imputabilité générale, subjective et personnelle</i>	363
8.1.5. – <i>Les conditions d'application du trouble mental qui abolit le discernement ou le libre arbitre</i>	363
8.1.6. – <i>L'hypothèse du concours avec une cause d'exemption de culpabilité ou de justification</i>	395
8.1.7. – <i>Les conséquences de la cause de non-imputabilité déduite du trouble, mental ou non, qui abolit le discernement ou le libre arbitre</i>	397
8.2. – <i>La minorité pénale</i>	407
8.2.1. – <i>La notion de minorité pénale</i>	407
8.2.2. – <i>Le fondement légal de la minorité pénale</i>	409
8.2.3. – <i>Un aperçu historique de la minorité pénale en Belgique</i>	412
8.2.4. – <i>La minorité pénale est évasive du discernement et, partant, de la responsabilité pénale</i>	418
8.2.5. – <i>Une cause de non-imputabilité générale, sous réserve de trois exceptions, subjective et personnelle</i>	421
8.2.6. – <i>Les conditions d'application de la minorité pénale</i>	432
8.2.7. – <i>L'hypothèse du concours avec une cause d'exemption de culpabilité ou de justification</i>	438
8.2.8. – <i>Les conséquences de la cause de non-imputabilité déduite de la minorité pénale</i>	439
SECTION 9. ÉTUDE DES CAUSES D'EXEMPTION DE CULPABILITÉ	442
9.1. – <i>La force physique ou morale irrésistible</i>	443
9.1.1. – <i>La notion de force irrésistible</i>	443
9.1.2. – <i>Le fondement légal de la force irrésistible</i>	445
9.1.3. – <i>La force irrésistible est évasive du libre arbitre et, partant, de la responsabilité pénale</i>	447
9.1.4. – <i>La force irrésistible, une cause d'exemption de culpabilité proche de l'état de nécessité</i>	448

9.1.5. – <i>Une cause d'exemption de culpabilité générale, subjective et personnelle.</i>	449
9.1.6. – <i>Les conditions d'application de la force irrésistible</i>	449
9.2. – <i>L'erreur</i>	463
9.2.1. – <i>Les notions d'erreur et d'ignorance</i>	463
9.2.2. – <i>Une cause d'exemption de culpabilité consacrée à l'origine par la jurisprudence.</i>	466
9.2.3. – <i>L'erreur et l'ignorance sont élusives de la faute et, partant, de la responsabilité pénale</i>	471
9.2.4. – <i>Une cause d'exemption de culpabilité générale, subjective et personnelle.</i>	471
9.2.5. – <i>Les conditions d'application de l'erreur et de l'ignorance</i>	472
9.2.6. – <i>Quelques cas d'application en jurisprudence</i>	482
 CHAPITRE VII. – L'illicéité pénale.	487
SECTION 1. INTRODUCTION	487
SECTION 2. L'ILLICÉITÉ PÉNALE EST LES CAUSES DE JUSTIFICATION	489
SECTION 3. APPROCHE HISTORIQUE : LES DIVERSES THÉORIES EN PRÉSENCE	491
 CHAPITRE VIII. – Les causes de justification	497
SECTION 1. LES CATÉGORIES DE CAUSE DE JUSTIFICATION	497
SECTION 2. LES CAUSES DE JUSTIFICATION DOIVENT, EN RÈGLE, ÊTRE ÉTRANGÈRES À TOUT COMPORTEMENT FAUTIF DE CELUI QUI LES INVOQUE.	507
SECTION 3. LA PREUVE DES CAUSES DE JUSTIFICATION	509
SECTION 4. LES CONSÉQUENCES DE LA JUSTIFICATION DE L'AUTEUR.	516
SECTION 5. L'ORDRE CHRONOLOGIQUE D'APPRÉCIATION DES CAUSES DE JUSTIFICATION, DE NON-IMPUTABILITÉ ET D'EXEMPTION DE CULPABILITÉ	517
SECTION 6. ÉTUDE DES CAUSES DE JUSTIFICATION	519
6.1. – <i>L'ordre ou l'autorisation de la loi</i>	519
6.1.1. – <i>La notion d'ordre ou d'autorisation de la loi</i>	519
6.1.2. – <i>Le fondement légal de l'ordre ou de l'autorisation de la loi</i>	520
6.1.3. – <i>L'ordre ou l'autorisation de la loi est élastique de l'illicéité pénale et, partant, de la responsabilité pénale</i>	520
6.1.4. – <i>Une cause de justification relative, objective et réelle.</i>	520
6.1.5. – <i>Les conditions d'application de la cause de justification déduite de l'ordre ou de l'autorisation de la loi</i>	522
6.1.6. – <i>Les conséquences de la cause de justification déduite de l'ordre ou de l'autorisation de la loi</i>	524
6.2. – <i>L'ordre de l'autorité publique.</i>	525
6.2.1. – <i>La notion d'ordre de l'autorité</i>	525

6.2.2. – <i>Le fondement légal de l'ordre de l'autorité</i>	526
6.2.3. – <i>L'ordre de l'autorité est élusif de l'illicéité pénale et, partant, de la responsabilité pénale</i>	526
6.2.4. – <i>Une cause de justification relative, objective et réelle</i>	526
6.2.5. – <i>Les conditions d'application de la cause de justification déduite de l'ordre de l'autorité</i>	528
6.2.6. – <i>Les conséquences de la cause de justification déduite de l'ordre de l'autorité</i>	532
6.3. – <i>L'état de nécessité</i>	533
6.3.1. – <i>La notion d'état de nécessité</i>	533
6.3.2. – <i>Le fondement légal de l'état de nécessité</i>	533
6.3.3. – <i>L'état de nécessité est élusif de l'illicéité pénale et, partant, de la responsabilité pénale</i>	537
6.3.4. – <i>Une cause de justification générale, objective et personnelle</i>	538
6.3.5. – <i>Les conditions d'application de la cause de justification déduite de l'état de nécessité</i>	539
6.3.6. – <i>La légitime défense et l'état de nécessité</i>	554
6.3.7. – <i>Les conséquences de l'état de nécessité</i>	555
6.4. – <i>La légitime défense</i>	555
6.4.1. – <i>La notion de légitime défense</i>	555
6.4.2. – <i>Le fondement légal de la légitime défense</i>	557
6.4.3. – <i>La légitime défense est évasive de l'illicéité pénale et, partant, de la responsabilité pénale</i>	558
6.4.4. – <i>Une cause de justification relative, objective et personnelle</i>	558
6.4.5. – <i>Les conditions d'application de la cause de justification déduite de la légitime défense</i>	561
6.4.6. – <i>La légitime défense des fonctionnaires de police</i>	577
6.4.7. – <i>La légitime défense justifie les violences intentionnelles et non intentionnelles</i>	578
6.4.8. – <i>Les conséquences de la légitime défense</i>	580
6.5. – <i>La résistance légitime aux abus de l'autorité</i>	580
6.5.1. – <i>La notion de résistance légitime aux abus de l'autorité</i>	580
6.5.2. – <i>Le fondement légal de la résistance légitime aux abus de l'autorité</i>	581
6.5.3. – <i>La résistance légitime aux abus de l'autorité est évasive de l'illicéité pénale et, partant, de la responsabilité pénale</i>	584
6.5.4. – <i>Une cause de justification relative, objective et personnelle</i>	585
6.5.5. – <i>Les conditions d'application de la cause de justification déduite de la résistance légitime aux abus de l'autorité</i>	587
6.5.6. – <i>Les conséquences de la résistance légitime aux abus de l'autorité</i>	594
6.6. – <i>Le mobile humanitaire</i>	594
6.6.1. – <i>La notion de mobile humanitaire</i>	594
6.6.2. – <i>Le fondement légal du mobile humanitaire</i>	595

6.6.3. – <i>Le mobile humanitaire est élastique de l'illicéité pénale et, partant, de la responsabilité pénale</i>	604
6.6.4. – <i>Une cause de justification relative, objective et personnelle</i>	604
6.6.5. – <i>Les conditions d'application de la cause de justification déduite du mobile humanitaire</i>	605
6.6.6. – <i>Les conséquences du mobile humanitaire</i>	609
6.7. – <i>Le lancement d'alerte</i>	609
6.7.1. – <i>La notion de lancement d'alerte</i>	609
6.7.2. – <i>Le fondement légal du lancement d'alerte</i>	613
6.7.3. – <i>Le lancement d'alerte est élastique de l'illicéité pénale et, partant, de la responsabilité pénale</i>	614
6.7.4. – <i>Une cause de justification relative, objective et personnelle</i>	615
6.7.5. – <i>Les conditions d'application de la cause de justification déduite du lancement d'alerte</i>	618
6.7.6. – <i>Les conséquences du lancement d'alerte</i>	633
6.8. – <i>L'exercice d'un droit fondamental</i>	633
6.8.1. – <i>La notion d'exercice d'un droit fondamental</i>	633
6.8.2. – <i>Le fondement légal de l'exercice d'un droit fondamental</i>	635
6.8.3. – <i>L'exercice d'un droit fondamental est élastique de l'illicéité pénale et, partant, de la responsabilité pénale</i>	635
6.8.4. – <i>Une cause de justification relative, objective et personnelle</i>	636
6.8.5. – <i>Les conditions d'application de la cause de justification déduite de l'exercice d'un droit fondamental</i>	637
6.8.6. – <i>Les conséquences de l'exercice d'un droit fondamental</i>	641
CHAPITRE IX. – L'institution d'une peine	645
CHAPITRE X. – L'infraction tentée	647
SECTION 1. LA NOTION DE TENTATIVE PUNISSABLE	647
SECTION 2. LES THÉORIES OBJECTIVISTE ET SUBJECTIVISTE DE LA TENTATIVE PUNISSABLE	650
SECTION 3. L'INFRACTION INACHEVÉE ET L'INFRACTION MANQUÉE	652
SECTION 4. LA TENTATIVE ASSIMILÉE : L'ASSIMILATION À LA TENTATIVE PUNISSABLE DE LA PROPOSITION, DE L'OFFRE OU DE LA PROVOCATION À COMMETTRE UNE INFRACTION ET DE L'ACCEPTATION DE LA COMMETTRE	654
SECTION 5. LE CHAMP D'APPLICATION DE LA TENTATIVE PUNISSABLE	655
SECTION 6. LA TENTATIVE IMPOSSIBLE	661
SECTION 7. LES CONDITIONS D'APPLICATION DE LA TENTATIVE PUNISSABLE	670
SECTION 8. LA CAUSE D'EXCUSE ABSOLUTOIRE DE LA TENTATIVE : LE DÉSISTEMENT VOLONTAIRE	681

SECTION 9. LE DÉSISTEMENT VOLONTAIRE ET LE REPENTIR ACTIF	689
SECTION 10. LE RÔLE DU JUGE	691
SECTION 11. LA RÉPRESSION DE LA TENTATIVE PUNISSABLE	692
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE SOMMAIRE	699